

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS****SÉANCE DU 7 AVRIL 2016 À 18 HEURES 30**

N° 2 - 53 / 2016 : ZA LES COMBETTES – RÉGULARISATION VOIRIE

L'An Deux Mille Seize, le 7 avril

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le jeudi 7 avril 2016 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : monsieur Robert AZAÏS

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL (pouvoir de Claude LECOMTE), Michel FRANQUES (pouvoir de Naïma MARENGO), Muriel ROQUES-ÉTIENNE, Philippe BONNECARRÈRE, Gisèle DEDIEU (pouvoir de Steve JACKSON), Sylvie BASCOUL VIALARD (pouvoir de Bruno CRUSEL), Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Marie-Louise AT, Patrick BÉTEILLE (pouvoir de Bruno LAILHEUGUE), Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MÉDALLE, Enrico SPATARO, Odile LACAZE, Fabien LACOSTE, Pascal PRAGNÈRE, Dominique MAS, Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT (pouvoir de Najat DELPEYRAT), Sarah LAURENS, Éric GUILLAUMIN, Robert GAUTHIER, Delphine DESHAIES-GALINIÉ, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, Francis SALABERT, Gérard POUJADE, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Hélène MALAQUIN, Jean-Paul RAYNAUD, Michel MARTY, Céline TAFELSKI (pouvoir de Joëlle VILLENEUVE), Blandine THUEL (pouvoir à Patrice BEDIER), Jean-François ROCHEDREUX, Robert AZAÏS.

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, messieurs, Philippe GRANIER, Philippe MARAVAL, Rino GATEFIN, Marie-Claire MALROUX, Yves CHAPRON.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, messieurs, Claude LECOMTE (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Michel FRANQUES), Bruno LAILHEUGUE (pouvoir à Patrick BÉTEILLE), Steve JACKSON (pouvoir à Gisèle DEDIEU), Bruno CRUSEL (pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD), Patrice BEDIER (pouvoir à Blandine THUEL), Élodie NADJAR, Najat DELPEYRAT (pouvoir à Pierre DOAT), Jacques ROYER, Emmanuelle PIERRY, Claude JULIEN, Michel TRÉBOSC, Joëlle VILLENEUVE (pouvoir à Céline TAFELSKY), Stéphane BARDY.

Membres suppléants : Mesdames, messieurs, Jacques ROUSSEL, Marie-Claude VABRE, Françoise FEUGEAS, Agnès BRU, Christian LAFON, Thierry LAFUENTE.

Présents : 42

Votants : 45

7 AVRIL 2016

197

DIT que les dépenses relatives à l'acte notarié seront à la charge de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget « Zones d'Activités » de l'exercice en cours,

AUTORISE monsieur le président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, ou monsieur le vice-président délégué au développement économique, à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette opération et à signer tous les actes afférents.

Pour extrait conforme,
Fait le 7 avril 2016,

Le président,



Philippe BONNECARRÈRE

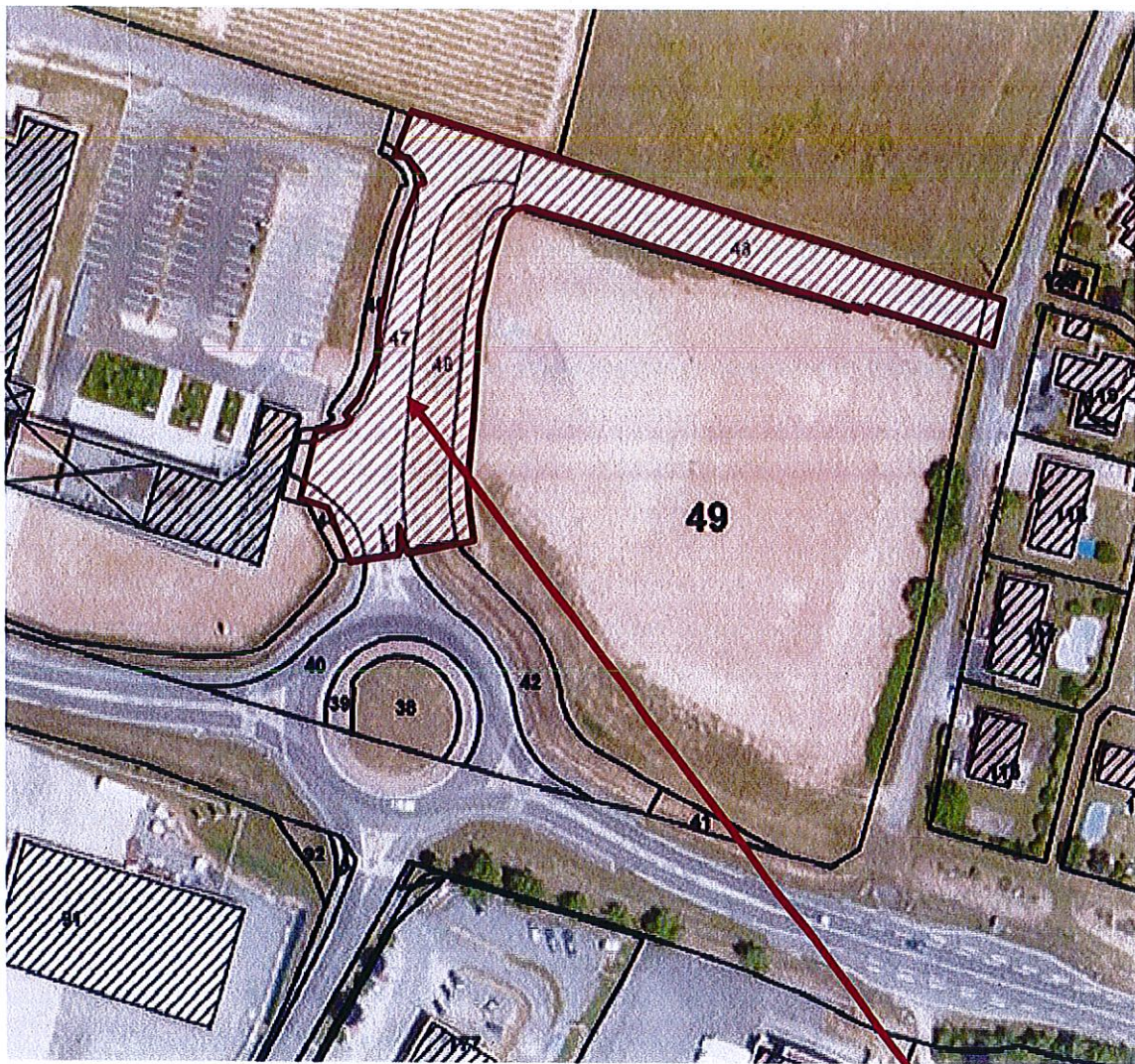
Envoyé en préfecture le 14/04/2016

Reçu en préfecture le 14/04/2016

Affiché le 15 AVR. 2016

Agglomération

ZA Les COMBETTES – Cunac – Transfert de la voie à



Assiette de la voie : Parcelles AN N°44, 45, 46, 47 et 48.



Envoyé en préfecture le 14/04/2016

Reçu en préfecture le 14/04/2016

Affiché le 15 AVR. 2016 SLO

ID : 081-248100737-20160407-2_53_2016-DE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DEPARTEMENTALE des FINANCES
PUBLIQUES du TARN

CFIP ALBI
SERVICE FRANCE DOMAINE
209 RUE DU ROC
81014 ALBI CEDEX 9

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE
L'ALBIGEOIS**

BP 70304

8109 ALBI Cedex

AVIS DU DOMAINE

Cessions d'immeubles ou de droits réels immobiliers

Art. L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
Art. L.3213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales
Art. L. 4221-4 du Code Général des Collectivités Territoriales
Art. L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales
Art. L. 451-5 du code de la construction et de l'habitation

N° 2015-017v0640
Enquêteur : Odile DEVILLE

1 - Propriétaire : Chambre de métiers et de l'artisanat du Tarn

2 - Date de réception de la demande d'avis : 16/11/2015

3 - Situation du bien :

Commune de CUNAC

- adresse : ZA les Combettes ;
- références cadastrales : section AN, n° 44 pour 111 m², n° 45 pour 289 m², n° 46 pour 725 m², n° 47 pour 1 070 m² et n° 48 pour 1 201 m².
- superficie du terrain : 3 396 m².

4 - Description sommaire : Terrains en nature de voies et réseaux de la zone artisanale des Combettes.

5 - Réglementation d'urbanisme : zone UX du PLU.



Envoyé en préfecture le 14/04/2016

Reçu en préfecture le 14/04/2016

Affiché le 15 AVR. 2016 SLO

ID : 081-248100737-20160407-2_53_2016-DE

6 - Situation locative : /

7 - Conditions de la vente : Cession de ces biens à la communauté d'agglomération de l'Albigois pour l'euro symbolique.

8 - Valeur vénale de l'immeuble ou du droit cédé :

Compte tenu des caractéristiques du bien connues du service et des termes de comparaison, la valeur vénale paraît pouvoir être fixée à

Dix mille euros (10 000 €).

9 - Observations particulières :

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an.

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

A Albi, le 18/12/2015

P/Le Directeur départemental des Finances
publiques du Tarn et par délégation,
L'Inspecteur,

Odile Deville